

Intitulé du poste :

**Référent de parcours du Programme de Réussite Educative (PRE) de Marseille**

**Catégorisation : A**

**Mise à disposition ou détachement pour les agents de la fonction publique**

**CDD de 12 Mois pour du personnel contractuel**

Le Programme de Réussite Educative (PRE) de Marseille est porté par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) GIP PRE de Marseille, réunissant dans son Conseil d'Administration la Préfecture, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), l'Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) « Rostand » (13<sup>e</sup> arrondissement), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) des Bouches-du-Rhône.

Le PRE vise les enfants âgés de 2 à 16 ans, **habitant les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et scolarisés au sein du Réseau d'Education Prioritaire REP+ de l'Education nationale et présentant des signes de fragilité.**

Il se fonde sur un accompagnement individualisé des enfants, en mettant en place des **parcours de réussite éducative**, composés de plusieurs actions individualisées, et d'un accompagnement régulier, renforcé et de proximité réalisée par un référent de parcours.

**Les attendus : L'accompagnement de 60 enfants en parcours sur une année pleine. Cela devra se décliner conformément aux protocoles d'intervention et méthodologies de mise en œuvre du PRE pour Marseille.**

#### **Vos activités principales**

1. **Accompagner l'enfant et sa famille dans la proximité, au sein des parcours de réussite éducative (hors temps scolaire)**

L'orientation d'un enfant vers le dispositif du PRE est à l'initiative des équipes enseignantes. L'entrée dans ce dispositif d'accompagnement est une démarche volontaire de la famille.

Les orientations de l'accompagnement individualisé dans le cadre du PRE sont définies par le référent en lien avec l'enfant et sa famille, en prenant en compte dans son analyse les éléments apportés par l'enseignant.

L'entrée dans le dispositif est déterminée par l'équipe pluridisciplinaire de soutien composé de professionnels des secteurs de la santé, du social et de la pédagogie. Le référent de parcours expose les situations proposées, argumente et prend en compte les remarques des membres de l'EPS afin qu'il y ait une définition pertinente des actions à mettre en place.

Le référent de parcours rend compte à l'enseignant de l'évolution du parcours de réussite éducative.

Le référent de parcours anticipe la fin de l'accompagnement en veillant à faire le lien entre les actions mises en œuvre pendant le parcours et l'offre du territoire. Cela afin de garantir la dynamique mise en place, hors financement spécifique du GIP PRE.

2. **Etablir un état des lieux de l'offre socioéducative existante du territoire d'intervention et pouvoir à la demande de la direction, participer aux instances externes permettant de connaître l'offre éducative ou autres.**

Connaître et réactualiser régulièrement, l'offre éducative, culturelle, sportive et les équipements de proximité de soins et sociaux afin de faciliter l'orientation et la qualité de l'accompagnement des enfants et de leur famille.

Mutualiser en mettant à disposition de l'ensemble de l'équipe du GIP PRE l'état des lieux réactualisé de son territoire ainsi que toutes les informations et connaissance de l'offre existante.

Être une personne ressource auprès des partenaires du territoire en mobilisant la connaissance de l'offre socioéducative existante pour faire du lien entre les différents partenaires et les familles. Pouvoir analyser les besoins des territoires au vu de l'offre existante.

**Votre niveau de formation :**

Minimum bac+3 dans l'accompagnement éducatif, la médiation familiale, le travail social (CESF, DESJEPS, etc...)

Expérience d'au moins 3 ans dans l'accompagnement socio-éducatif des enfants avec la mobilisation des familles etc...

Avoir eu une expérience dans un cadre institutionnel (collectivité, établissement, structure de moyenne ou grosse importance...)

### Connaissances techniques

- Connaissance fine des dispositifs éducatifs, de l'offre d'animation socioculturelle, de l'offre de la politique de la ville, des dispositifs de soutien à la parentalité
- Connaissance des acteurs institutionnels et associatifs en premier lieu ceux de l'Education Nationale
- Connaître les textes de loi encadrant la prise en charge des mineurs (loi du 5 mars 2007, loi 2002).
- Compétences et maîtrise bureautiques (Excel, PowerPoint, Word).

### Savoir faire

- Capacité à respecter des règles de confidentialité, de discrétion professionnelle, de neutralité
- Capacité de communication pour établir une relation de confiance avec les équipes enseignantes, les enfants et leurs parents
- Capacité d'écoute et de médiation
- Capacité à travailler en équipe et en réseau dans le strict respect des compétences et missions de chacun
- Capacité à l'animation d'acteurs locaux
- Capacité de synthèse et d'analyse dans une réponse personnalisée et individualisée
- Capacités rédactionnelles sur des écrits professionnels
- Savoir rendre compte à sa hiérarchie

### Savoir être

- Sens de l'organisation
- Discrétion professionnelle et confidentialité exigée
- Qualités relationnelles
- Qualité d'expression
- Disponibilité et réactivité

### Rémunération

- Salaire fixe mensuel : 1865.71€ brut mensuel (soit 1500€ net mensuel)
- Avantages liés au poste : titre de transport (Abonnement RTM pris en charge en totalité),
- Une indemnité spécifique pour sujétions liées à l'exercice des missions de référent de parcours, d'un montant forfaitaire et mensuel de 124.38€ brut (soit 100 € montant net).
- Téléphone portable professionnel, ordinateur portable

### Conditions d'exercice

- Travail sur 5 jours, 37.5 heures hebdomadaire
- RTT : 15 jours
- Les horaires de travail seront compris suivant l'amplitude horaire suivante : 08 h15 et 18 h 30.
- Pour des raisons d'organisation les congés annuels devront être pendant la période de fermeture du GIP dans les conditions précisées ci-dessous :
- Environ une semaine sur la période des congés de fin d'année, sur la période de fermeture du GIP
- Trois à quatre semaines sur la période de congés estivaux, sur la période de fermeture du GIP
- Le solde des congés et RTT acquis seront à prendre à la demande, sous réserve de ne pas perturber le fonctionnement du service et à condition de présenter sa demande 15 jours avant la date d'effectivité de cette semaine de congés.

**Transmettre lettre de motivation + CV par courriel : [direction@gippre.fr](mailto:direction@gippre.fr) et / ou par courrier : Mme La Directrice du GIP PRE 31 boulevard d'Athènes 13001 Marseille**